

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 25711**

Intitulé

CEAV : Certificat d'études approfondies vétérinaires Certificat d'études approfondies vétérinaires en médecine interne des animaux de compagnie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur de l'école nationale vétérinaire de Toulouse , Directeur de l'école nationale vétérinaire d'Alfort, Directeur de l'école nationale vétérinaire de Nantes Oniris, Directeur de l'école nationale vétérinaire de Lyon VetAgro Sup, Ministère chargé de l'agriculture , ministère chargé de l'agriculture

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y.c. vétérinaire)

Formacode(s) :

42022 médecine vétérinaire

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce CEAV certifie un premier niveau de compétences vétérinaires spécialisées dans le domaine de la médecine interne des animaux de compagnie. Cette formation diplômante se situe dans le prolongement de la formation vétérinaire initiale (Diplôme de vétérinaire pré-requis), qu'elle doit compléter spécifiquement vis à vis des besoins professionnels dans ce domaine.

La formation prend place dans le cadre de la spécialisation vétérinaire lorsqu'elle est poursuivie par la formation du DESV.

Le diplôme du CEAV de médecine interne prévoit un approfondissement théorique des domaines d'activités de la médecine interne.

Le titulaire de ce CEAV doit être capable de :

- Rédiger de façon précise et concise ses observations cliniques en présentant sa démarche de diagnostic différentiel et ses propositions thérapeutiques assorties d'une évaluation pronostique
- Communiquer avec les clients et ses confrères référents dans le strict respect de la déontologie
- Maintenir ses connaissances approfondies à jour

Dans la pratique clinique généraliste, le titulaire de ce CEAV doit pouvoir assurer la prise en charge de la démarche médicale selon une méthodologie rigoureuse et documentée dans les domaines suivants :

- Examens de biologie et imagerie courants
- Neurologie
- Principes thérapeutiques en médecine interne
- Uro-néphrologie
- Reproduction et médecine interne - Endocrinologie
- Pathologie cardiovasculaire
- Pathologie respiratoire
- Maladies infectieuses
- Immunologie et rhumatologie
- Expression oculaire et cutanée des maladies de système
- Gastroentérologie
- Hépatologie -Pathologie pancréatique
- Oncologie - Hématologie

Le CEAV de médecine interne prévoit 19 semaines de stage pratique en cliniques vétérinaires et 5 semaines d'enseignement clinique en unité de médecine interne des quatre écoles vétérinaires. Ces stages permettent un approfondissement pratique des activités visées.

Dimension générique propre à l'ensemble des titres CEAV. La certification implique la vérification des qualités suivantes :

1. Aptitude à mobiliser les ressources d'un large champ de sciences vétérinaires fondamentales et appliquées (biologie, zootechnie, pathologie).
2. Connaissance et compréhension d'un champ scientifique et technique de spécialité.
3. Maîtrise des méthodes et des outils du métier de vétérinaire : identification et résolution de problèmes, même non familiers et non complètement définis, collecte et interprétation de données, utilisation des outils informatiques, analyse et conception de systèmes complexes, expérimentation.
4. Capacité à s'intégrer dans une organisation, à l'animer et à la faire évoluer : engagement et leadership, management de projets, maîtrise d'ouvrage, communication avec des spécialistes comme avec des non-spécialistes.
5. Prise en compte des enjeux industriels, économiques et professionnels : compétitivité et productivité, innovation, propriétés intellectuelle et industrielle, respect des procédures qualité, sécurité.
6. Aptitude à travailler en contexte international : maîtrise d'une ou plusieurs langues étrangères, sûreté, intelligence économique, ouverture culturelle, expérience internationale.

7. Respect des valeurs sociétales : connaissance des relations sociales, environnement et développement durable, éthique.

Dimension spécifique au titulaire du CEAV de médecine interne des animaux de compagnie :

Le titulaire de ce CEAV est compétent pour établir les diagnostics, traiter et prévenir des troubles de santé des chiens et des chats relevant de la médecine interne.

Il est capable de :

- Construire une démarche diagnostique et thérapeutique adaptée
- Recueillir une anamnèse et des commémoratifs adéquats et conduire un examen clinique complet et rigoureux
- Déterminer le ou les examens de biologie et d'imagerie adaptés, interpréter et exploiter au mieux leurs résultats
- Conduire la démarche thérapeutique et adapter un traitement
- Informer le propriétaire, le conseiller et effectuer une prévention médicale
- Consulter et exploiter la littérature scientifique actualisée
- En référer, le cas échéant, à un spécialiste pour avis ou examen spécialisé

Le candidat au CEAV de médecine interne sera évalué sur ses connaissances théoriques dans chaque domaine d'activité visé au moyen d'un examen écrit.

Il sera également évalué sur ses capacités à rédiger de façon précise et concise ses observations cliniques à présenter sa démarche de diagnostic différentiel et ses propositions thérapeutiques assorties d'une évaluation pronostique par l'analyse d'un dossier de cas cliniques qu'il aura lui-même suivi au cours de ses stages.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du CEAV de médecine interne des animaux de compagnie travaille dans des établissements de médecine vétérinaire

Le titulaire du CEAV de médecine interne des animaux de compagnie est médecin vétérinaire. Il a une qualification et des compétences particulières en médecine interne.

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1504 : Santé animale

Réglementation d'activités :

Pour exercer en tant que vétérinaire libéral il faut être inscrit à l'Ordre des Vétérinaires.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'évaluation finale des candidats comporte :

1) Un examen écrit portant sur la partie théorique de l'enseignement

Les participants doivent avoir suivi tous les modules théoriques

Période d'examen : septembre

Format d'examen : QCM

Durée : 2 heures

Les participants doivent obtenir une note minimum de 10/20 pour pouvoir passer l'examen des cas cliniques

2) Une évaluation écrite et orale de cas cliniques.

Ecrite : Les participants doivent remettre un livret de 8 cas cliniques rédigés comportant 4 cas imposés (cardiologie, oncologie, gastroentérologie, uro-néphrologie) et 4 cas libres

Oral:

· Période d'examen : janvier

· Format d'examen : Présentation orale d'un cas clinique tiré au sort parmi les 8 cas préparés.

Durée : 10 minutes d'exposé puis 10 minutes de questions du jury. Attribution d'une note d'examen oral

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé par 5 membres : 4 enseignants chercheurs et 1 personnalité qualifiée
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé par 5 membres : 3 enseignants-chercheurs et 2 personnalités qualifiées titulaires du CEAV
-------------------------------	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté Ministériel du 23 octobre 1997 au J.O. du 04 novembre 1997 relatif au certificat d'études approfondies vétérinaires en médecine interne des animaux de compagnie

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

articles L613.3 à L613.6 et R613.32 à R613.37 du code de l'éducation

Références autres :

Arrêté Ministériel du 28 septembre 2001 modifiant au J.O du 7 novembre 2001 modifiant l'Arrêté Ministériel du 23 octobre 1997 relatif au certificat d'études approfondies vétérinaires en médecine interne des animaux de compagnie

Arrêté Ministériel du 31 juillet 2014 au J.O. du 15 août 2014 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialisation vétérinaire

Arrêté du 4 avril 2016 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2014 relatif aux formations conduisant aux diplômes nationaux de spécialité vétérinaire paru au J.O. du 20 avril 2016

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Ecole nationale vétérinaire de Toulouse](#)

[Ecole nationale vétérinaire de Lyon - VetAgro Sup](#)

[Ecole nationale vétérinaire d'Alfort](#)

[Ecole nationale vétérinaire de Nantes - Oniris](#)

[Ministère en charge de l'Agriculture](#)

Lieu(x) de certification :

ENV Toulouse

23 chemin des capelles - BP 87614

31076 Toulouse cedex 3

ENV Lyon VetAgro Sup

Avenue Bourgelat

69280 Marcy l'Etoile

ENV Alfort

7 rue de Général de Gaulle

94704 Maisons-Alfort cedex

ENV Nantes Oniris

Site de la Géraudière

CS 82225

44322 Nantes cedex 3

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Ecole nationale vétérinaire de Toulouse
- Ecole nationale vétérinaire de Lyon - VetAgro Sup
- Ecole nationale vétérinaire de d'Alfort
- Ecole nationale vétérinaire de Nantes - Oniris

Historique de la certification :

Le CEAV de médecine interne est une formation qui se déplace entre les 4 écoles vétérinaires françaises, tous les 4 ans :

- 1997 - 2001 : Ecole nationale vétérinaire de d'Alfort
- 2001 - 2005 : Ecole nationale vétérinaire de Nantes - Oniris
- 2005 - 2007 : Ecole nationale vétérinaire de Toulouse
- 2007 - 2011 : Ecole nationale vétérinaire de Lyon - VetAgro Sup
- 2011 - 2015 : Ecole nationale vétérinaire de d'Alfort
- 2015 - 2019 : Ecole nationale vétérinaire de Toulouse